

Fédération
Française **Roller**
& **Skateboard**



Règlements particuliers des compétitions nationales

Roller Derby

Adopté par le Conseil d'Administration par vote électronique le 11 juin 2020

Règlements particuliers des compétitions nationales - Roller Derby

LEXIQUE

Compétition : une compétition sportive est la confrontation d'individuel-le-s ou d'équipes pratiquant une activité sportive dans le cadre de règles fixées.

Championnat : épreuve sportive disputée le plus souvent sur une saison entre équipes se rencontrant lors de matchs et dont l'équipe vainqueur est proclamée championne.

Division : groupe d'équipes de niveau équivalent, s'affrontant entre elles sur une saison de championnat.

Encadrant·e·s d'équipe : personnes (dans la limite de 4) présentes sur le banc d'une équipe ou en bord de piste et lui assurant une fonction d'encadrement ou d'assistance pendant les rencontres (par exemple *bench manager*, *line-up manager* ou encore *mirror bench*).

Étape : groupe de matchs organisés à des dates proches, généralement sur un week-end.

Round-robin : un championnat toutes rondes (ou *round robin*) est un type de tournoi dans lequel les participant·e·s se rencontrent tou·te·s un nombre égal de fois ; il est également connu sous le nom *all-play-all*.

Zone : découpage géographique d'une division.

LEXIQUE	2
1 REGLES GENERALES DE PARTICIPATION AUX COMPETITIONS	5
Restriction de participation	5
Eligibilité des participant·e·s	5
Catégorie d'âge	5
Licences	6
Changement de club	7
Jeux de maillots	7
2 CHAMPIONNAT DE FRANCE FÉMININ	8
Structure du championnat	8
Elite	8
Nationale 1	11
Nationale 2	12
Accessions et relégations	13
Repêchages	16
3 CHAMPIONNAT DE FRANCE MASCULIN	17
Structure du championnat	17
Elite	17
Nationale 1	20
Accessions et relégations	20
Repêchages	22
4 CHAMPIONNAT DE FRANCE JUNIOR	23
Championnat de France Junior de niveau 3	23
Championnat de France Junior de niveau 2	23
5 FONCTIONNEMENT DES COMPÉTITIONS	24
Classement des équipes pour le round robin	24
Comptabilisation du score suite à forfait	24
Association sportive inscrivant plusieurs équipes	24
Charters de joueur·se s	25
Déclaration normale de charter	25
Déclaration tardive de charter	25
Absence de charter déclaré	25
Périodes de compétition	26
Contraintes sur les charters pour les 2e et 3e périodes de compétition	26
6 ORDRE DES MATCHS ET PLANNING	27
7 OFFICIEL·LE·S	28
Officiel·le·s requis·e·s	28
Contribution aux frais d'arbitrage	28

Participation des clubs organisateurs à l'accueil des officiel-le-s	28
8 ENGAGEMENT ET ORGANISATION	29
Frais d'engagement d'équipes	29
Forfaits	29
Forfait match	29
Constat initial :	29
Constat différé :	29
Forfait étape	30
Forfait compétition	30
Pénalités pour forfait	30
Procédure de conciliation	30
9 APPEL À ORGANISATION	32

1. REGLES GENERALES DE PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS

1.1. Restriction de participation

En application de l'article 10 des Règles de Participation aux Manifestations Sportives, les équipes inscrites en tant qu'ententes ne peuvent évoluer qu'en Nationale 2 féminine ou Nationale 1 masculine.

Une association sportive peut inscrire plusieurs équipes en championnat, mais ne peut être impliquée que dans au plus une seule équipe par division, que ce soit directement ou via une entente.

Pour avoir accès à une compétition, toute association sportive affiliée, ou toute entente si leur participation est admise au niveau concerné, doit :

- 1) Être qualifiée pour la compétition concernée ;
- 2) Satisfaire au cahier des charges de la compétition concernée ;
- 3) Être à jour des pénalités sportives et financières des saisons sportives précédentes ainsi que des amendes infligées par les organes disciplinaires de la FFRS. Dans le cas d'une entente, toutes les associations sportives constitutives d'une entente doivent respecter ce critère ;
- 4) Ne pas être sous le coup d'une mesure disciplinaire lui interdisant la participation à la compétition concernée. Dans le cas d'une entente, toutes les associations sportives constitutives d'une entente doivent respecter ce critère.

1.2. Eligibilité des participant·e·s

1.2.1. Catégorie d'âge

Les épreuves du championnat de France de roller derby sont ouvertes aux catégories suivantes :

- U20 et plus âgé·e·s ;
- U19 muni·e·s d'un simple surclassement ;
- U18 muni·e·s d'un double surclassement.

Pour la saison 2020-2021, voici les catégories :

Année de naissance	2002 ou avant	2003	2004
Catégorie d'âge	U20 ou plus âgé.e.s	U19	U18
Situation	Peuvent participer aux championnats de France Seniors	Simple surclassement	Double surclassement

Les catégories U20, U19 et U18 peuvent faire le choix de participer aux championnats de France Seniors en simple ou double surclassement ou de participer aux championnats de France Juniors en N3.

Année de naissance	2002 à 2007	2008 à 2013
Catégorie d'âge	U20 à U15	U14 à U9
Situation	Peuvent participer aux championnats de France Juniors N3	Peuvent participer aux championnats de France Juniors N2

Les joueur·se·s âgé·e·s de 13 ans à 17 ans peuvent participer au championnat de France junior N3 en tant que patineur·se·s inscrit·e·s sur le roster d'une équipe.

Les joueur·se·s âgé·e·s de 6 ans à 12 ans peuvent participer au championnat de France junior N2 en tant que patineur·se·s inscrit·e·s sur le roster d'une équipe.

Les joueur·se·s qui atteignent l'âge de 18 ans au cours de la saison (y compris le premier jour de la saison) sont admissibles à participer en tant que patineur·se·s inscrit·e·s sur le roster d'équipe pour le championnat de France junior N3 se déroulant pour le reste de la saison en cours mais peuvent aussi choisir de participer aux championnats de France Seniors en respectant les périodes de compétitions (4.4.4 du présent règlement). Ceux atteignant 13 ans au cours de la saison (y compris le premier jour de la saison) sont admissibles à participer en tant que patineur·se·s inscrit·e·s sur le roster d'équipe pour le championnat de France junior N2 se déroulant pour le reste de la saison en cours ou choisir de participer à la division supérieure junior N3 en respectant les périodes de compétitions (4.4.4 du présent règlement).

Les joueur·se·s ne sont plus admissibles et ne peuvent pas participer en tant que patineur·se·s inscrit·e·s sur le roster d'équipe au championnat de France junior si leur 18e anniversaire est survenu avant le début de la saison en cours.

Pour la saison 2020-2021, les patineur·se·s né·e·s le 1er septembre 2002 ou plus tard peuvent participer au championnat de France junior N3 alors que ceux né·e·s le 31 août 2002 ou avant sont exclu·e·s.

Les patineur·se·s né·e·s le 1er septembre 2008 ou plus tard peuvent participer au championnat de France junior N2 alors que ceux né·e·s le 31 août 2008 ou avant en sont exclu·e·s.

1.2.2. Licences

Les joueur·se·s doivent être titulaires d'une licence FFRS et d'un enregistrement «pratiquant-compétition» pour la saison en cours au sein de l'association sportive affiliée ayant engagé l'équipe ou, en cas d'entente, d'une des associations ayant constitué l'entente ayant engagé l'équipe.

Les encadrant·e·s d'équipes doivent être majeur·e·s et titulaire·s d'une licence FFRS.

1.2.3. Changement de club

Les changements de clubs doivent être faits conformément au titre 2.3 des Règles de Participation aux Manifestations Sportives.

Aucune restriction supplémentaire sur les périodes de changement de clubs n'est mise pour les compétitions de roller derby.

1.3. Jeux de maillots

Toute équipe inscrite en championnat doit disposer de deux jeux de maillots, de couleur différente.

Chaque jeu de maillots doit respecter les conditions suivantes :

- les maillots doivent avoir une couleur de base clairement dominante ;
- les numéros sur les maillots doivent être clairement contrastés par rapport à la couleur de base du maillot ;
- les numéros doivent être composés d'entre un et quatre chiffres. Les lettres ne peuvent pas faire partie du numéro ;
- les numéros doivent faire une hauteur minimale de 15 cm ;
- les numéros peuvent être précédés ou suivis d'autres caractères, dont la hauteur ne doit pas dépasser 5 cm. Aucun caractère ne doit figurer entre les chiffres composant le numéro.

Les couleurs de deux jeux de maillots doivent être clairement et significativement différentes.

Une équipe ne satisfaisant pas ces critères sera déclarée forfait sur les matchs en question.

2. CHAMPIONNAT DE FRANCE FÉMININ

2.1. Structure du championnat

Les équipes participant au championnat de France féminin 2020-2021 sont réparties en 3 divisions en fonction du classement établi lors du championnat de la saison précédente :

- ❑ Les **8 meilleures équipes** appartiennent à la division Élite ;
- ❑ Les **18 équipes suivantes** appartiennent à la division Nationale 1 ; elles sont réparties en **deux Zones de 9 équipes** ;
- ❑ Les équipes restantes, englobant celles ayant déjà concouru lors de la saison précédente et celles, nouvelles, aptes à y participer, appartiennent à la division Nationale 2 ; elles sont réparties en **8 Zones regroupant de 5 à 7 équipes**, en fonction du nombre total d'équipes concernées.

2.2. Elite

Les équipes de la division Élite s'affrontent sous la forme d'une coupe avec phase préliminaire qui se déroulera sur deux étapes. Les 18 matchs sont répartis sur 2 week-ends de 2 jours.

La première étape permettra de sélectionner les 4 meilleures équipes, lors de 10 matchs. La deuxième étape sera composée d'une phase finale et d'une phase de relégation et cette étape permettra d'établir le classement final et 8 matchs auront lieu : les 4 équipes vainqueurs joueront le titre de championne.

● ETAPE 1 préliminaire

Les équipes jouent jusqu'à avoir deux victoires ou deux défaites (la première des situations qui se présente) et s'arrêtent dès que c'est atteint. Les équipes jouent donc deux matchs (si elles gagnent les deux premiers ou si elles perdent les deux premiers) ou trois matchs (si elles gagnent un match et perdent l'autre).

Avec deux victoires, l'équipe est qualifiée pour la phase finale. Avec deux défaites, l'équipe est qualifiée pour la phase de relégation.

- ❑ Match 1 : A vs B
- ❑ Match 2 : C vs D
- ❑ Match 3 : E vs F
- ❑ Match 4 : G vs H
- ❑ Match 5 : Gagnant 1 vs Gagnant 2

Le vainqueur est qualifié pour la poule haute de la deuxième étape (qualifiée 1).

- ❑ Match 6 : Gagnant 3 vs Gagnant 4.

Le vainqueur est qualifié pour la poule haute de la deuxième étape (qualifiée 2).

- ❑ Match 7 : Perdant 1 vs Perdant 2.

Le perdant est sélectionné pour la poule basse de la deuxième étape.

- ❑ Match 8 : Perdant 3 vs Perdant 4.

Le perdant est sélectionné pour la poule basse de la deuxième étape.

- ❑ Match 9 : Perdant 6 vs Gagnant 7.

Le perdant est sélectionné pour la poule basse de la deuxième étape et le vainqueur est qualifié pour la poule haute de la deuxième étape.

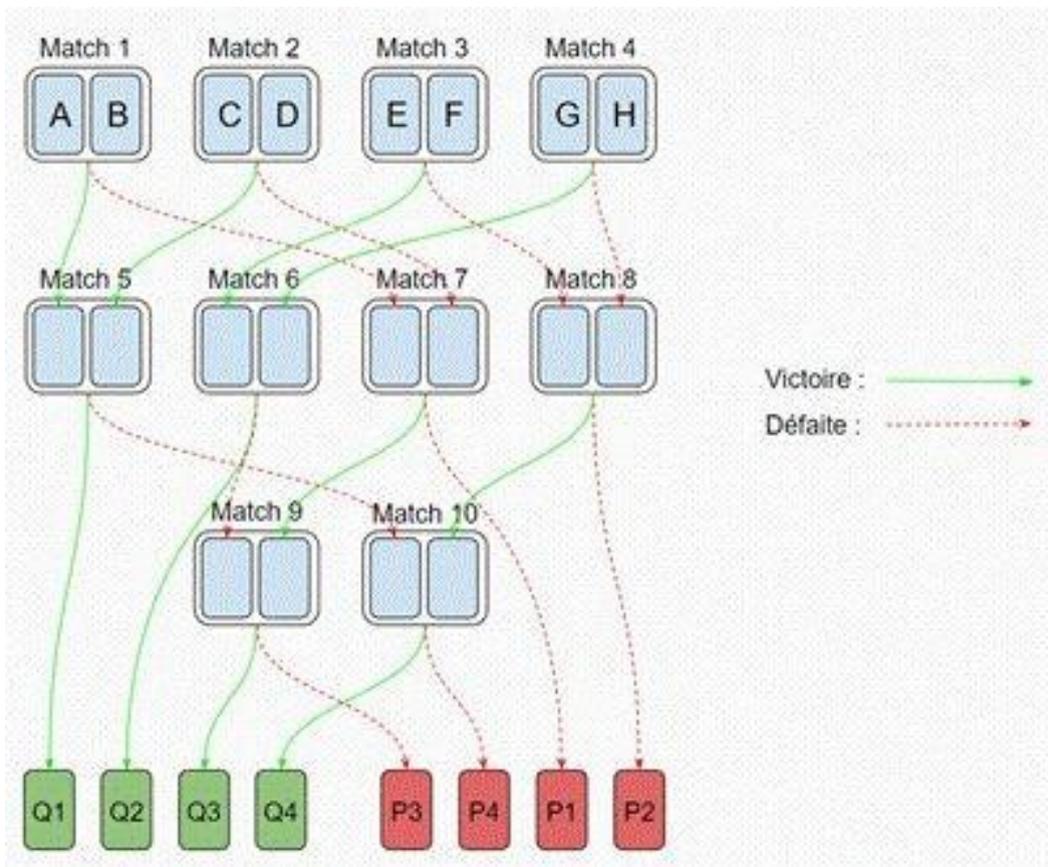
- ❑ Match 10 : Perdant 5 vs Gagnant 8.

Le perdant est sélectionné pour la poule basse de la deuxième étape et le vainqueur est qualifié pour la poule haute de la deuxième étape.

Les équipes A à H sont identifiées par tirage au sort avec têtes de série :

- ❑ Les équipes qui ont terminé 1 et 2 d'Élite de la saison précédente ne peuvent pas se rencontrer sur leurs deux premiers matchs ;
- ❑ Les équipes qui ont terminé 1, 2, 3 et 4 lors de la saison précédente d'Élite ne peuvent pas se rencontrer sur leur premier match ;
- ❑ Les autres équipes sont tirées au sort selon ces contraintes.

Schéma 1. Étape 1 Division Élite Femme



- **ETAPE 2 phase finale et phase de relégation**

L'étape 2 se compose d'une phase finale et d'une phase de relégation.

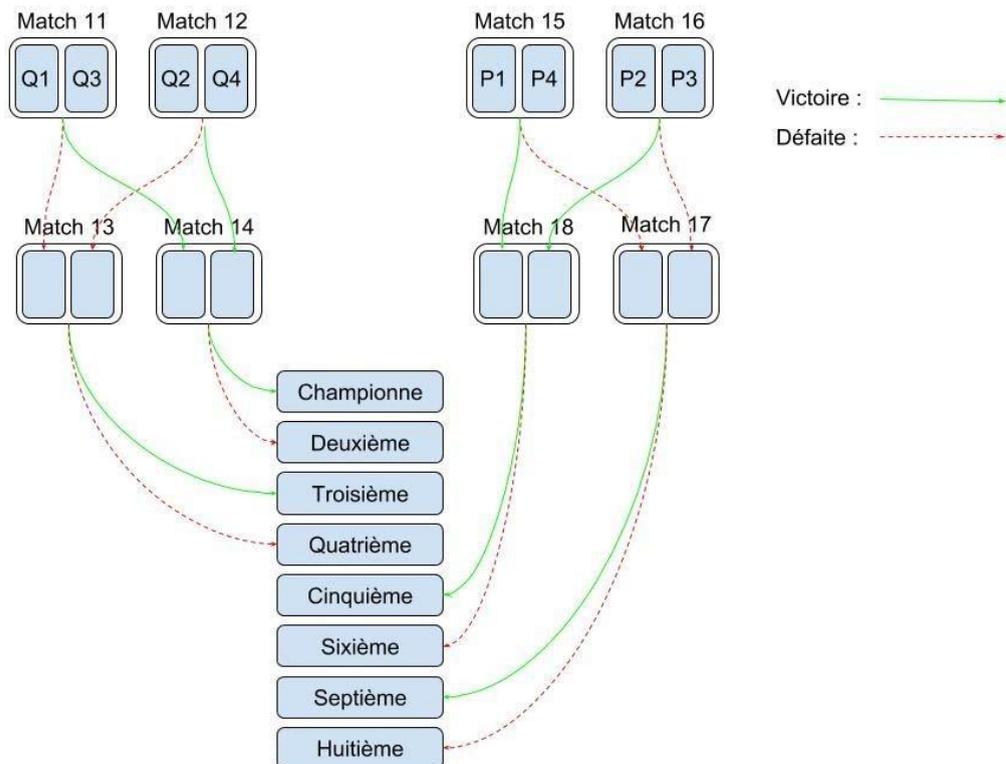
La phase finale comprend 4 matchs, entre les 4 meilleures (vainqueurs des matchs 5, 6, 9, 10), et permet de déterminer le classement de 1 à 4.

- ❑ Match 13 : Gagnant 5 vs Gagnant 9 (qualifiée 1 vs qualifiée 3)
- ❑ Match 14 : Gagnant 6 vs Gagnant 10 (qualifiée 2 vs qualifiée 4)
- ❑ Match 17 : Perdant 13 vs Perdant 14 (match pour la 3ème place)
- ❑ Match 18 : Gagnant 13 vs Gagnant 14 (match pour remporter la catégorie).

La phase de relégation comprend 4 matchs, entre les équipes non qualifiées pour les phases finales, et permet de déterminer le classement de 5 à 8.

- ❑ Match 11 : Perdant 7 vs Perdant 10
- ❑ Match 12 : Perdant 8 vs Perdant 9
- ❑ Match 15 : Perdant 11 vs Perdant 12 (match pour la 7ème place)
- ❑ Match 16 : Gagnant 11 vs Gagnant 12 (match pour la 5ème place)

Schéma 2. Étape 2 Division Élite Femme



Le titre de "Championne de France Élite" est attribué à l'équipe terminant à la première place du classement à l'issue de la saison.

- **DATES DU CHAMPIONNAT DE FRANCE FÉMININ ELITE**

Étape 1	16 & 17 janvier 2021
Étape 2	1er & 2 mai 2021
Phases Finales Élite/N1	5 & 6 juin 2021

2.3. Nationale 1

La division Nationale 1 se déroule en deux étapes par Zone (saison régulière).
Au sein de chaque Zone, neuf équipes s'affrontent en deux étapes sur le format suivant :

- **ETAPE 1**

Les équipes sont réparties en trois poules de trois. Pour déterminer les poules, les équipes sont réparties par la Commission en trois chapeaux de trois équipes, selon leurs résultats la saison précédente.

Les trois poules sont ensuite déterminées via un tirage au sort avec comme restriction que chaque poule doit contenir une équipe de chaque chapeau.

Chaque poule est jouée sous le format de *round robin*. Les équipes sont ensuite classées dans leur poule conformément aux critères détaillés à la partie 5 du présent document.

- **ETAPE 2**

Les équipes sont réparties en trois poules de trois, suite aux résultats de la première étape, de la manière suivante :

- La poule A regroupe les trois équipes ayant fini premières de leur poule.
- La poule B regroupe les trois équipes ayant fini deuxièmes de leur poule.
- La poule C regroupe les trois équipes ayant fini troisièmes de leur poule.

Chaque poule est jouée sous le format de *round robin*. Les équipes sont ensuite classées dans leur poule conformément aux critères détaillés à la partie 4 du présent document.

Le classement final de la zone est alors le suivant :

Le titre de "Championne Nationale 1 - Zone ABC" est attribué à l'équipe qui termine première de sa zone.

1. Équipe ayant fini première de la poule A
2. Équipe ayant fini deuxième de la poule A
3. Équipe ayant fini troisième de la poule A
4. Équipe ayant fini première de la poule B
5. Équipe ayant fini deuxième de la poule B
6. Équipe ayant fini troisième de la poule B
7. Équipe ayant fini première de la poule C

- 8. Équipe ayant fini deuxième de la poule C
- 9. Équipe ayant fini troisième de la poule C

- **DATES DU CHAMPIONNAT DE FRANCE FÉMININ NATIONALE 1**

Étape 1	28 & 29 novembre 2020
	5 & 6 décembre 2020
Étape 2	6 & 7 mars 2021
	13 & 14 mars 2021
Phases Finales Élite/N1	5 & 6 juin 2021

2.4. Nationale 2

La division Nationale 2 se déroule en deux ou trois étapes par Zone (saison régulière), plus un événement commun (phases finales). En Nationale 2, les phases finales sont considérées comme faisant partie intégrante de la troisième étape de championnat.

- **SAISON RÉGULIÈRE**

Au sein de chaque Zone, il s'agit d'un tournoi en *round robin*, c'est-à-dire que chaque équipe d'une Zone rencontre une fois chacune des autres équipes de la Zone ; les matchs à jouer sont répartis en deux ou trois étapes sur la saison selon le nombre d'équipes de la zone.

- **PHASES FINALES**

Elles font se rencontrer les meilleures équipes de chaque Zone, de sorte à définir les équipes pouvant accéder à la division Nationale 1.

Le titre de "Championne Nationale 2 - Zone ABC" est attribué à chaque équipe terminant première du classement de sa Zone.

- **DATES DU CHAMPIONNAT DE FRANCE FÉMININ NATIONALE 2**

Étape 1	31 octobre & 1er novembre 2020
	7 & 8 novembre 2020
	14 & 15 novembre 2020
	21 & 22 novembre 2020
Étape 2	30 & 31 janvier 2021

	6 & 7 février 2021
	13 & 14 février 2021
	27 & 28 février 2021
Étape 3	27 & 28 mars 2021
	10 & 11 avril 2021
	17 & 18 avril 2021
	24 & 25 avril 2021
Phases finales N2	22, 23 & 24 mai 2021

2.5. Accessions et relégations

Ne sont pas éligibles à la promotion :

- Les équipes issues d'une entente ;
- Les équipes appartenant à un club ayant une équipe engagée en 2020-2021 dans la division immédiatement supérieure de la même catégorie.

Une équipe non éligible à la promotion ne peut participer aux phases finales d'accession à la division supérieure. Si une équipe non éligible à la promotion finit première de sa zone, elle sera remplacée dans les phases finales par l'équipe de sa zone éligible à la promotion la mieux classée.

• DIVISIONS ELITE ET NATIONALE 1

A l'issue de la saison régulière de la division Élite, quatre équipes s'affronteront lors des phases finales d'accession à l'Élite :

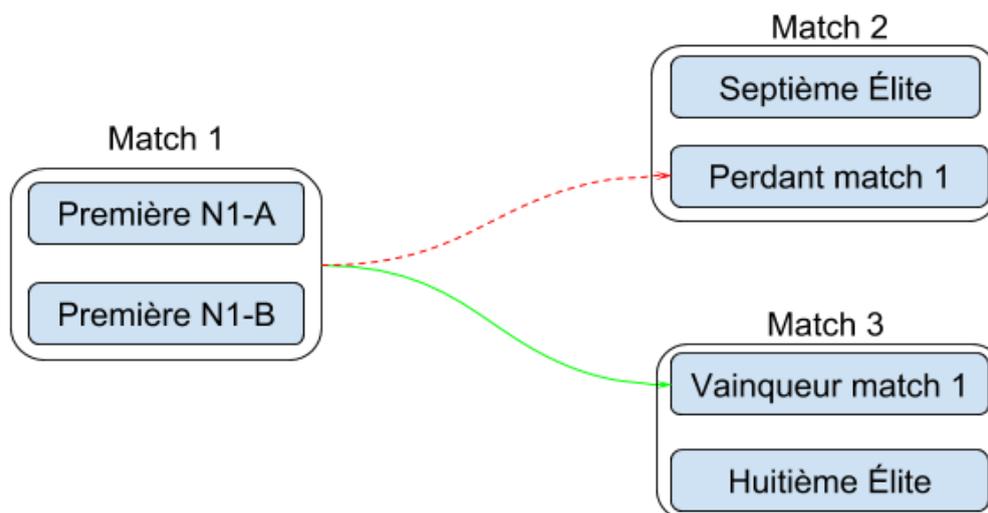
1. L'équipe ayant fini 7ème de la division Élite ;
2. L'équipe ayant fini 8ème de la division Élite ;
3. L'équipe la mieux classée de la zone Nationale 1-A parmi les équipes éligibles à la promotion en Élite, ci-après désignée par "première N1-A" ;
4. L'équipe la mieux classée de la zone Nationale 1-B parmi les équipes éligibles à la promotion en Élite, ci-après désignée par "première N1-B".

Une équipe de Nationale 1 qualifiée pour les phases finales peut décliner la participation aux phases finales en faisant la demande à la Commission, dans les 7 jours suivants la dernière étape de leur zone. Cette équipe sera alors remplacée par l'équipe restante éligible à la promotion en Élite la mieux classée dans sa poule.

Les Phases Finales auront lieu en 3 matchs :

- ❑ Match 1 : première N1-A vs. première N1-B ;
- ❑ Match 2 : perdant match 1 vs. septième Élite ;
- ❑ Match 3 : vainqueur match 1 vs. huitième Élite.

Schéma 3. Phases finales d'accèsion à l'Élite Femme



Les équipes vainqueurs des matchs 2 & 3 joueront en Élite la saison suivante. Les équipes perdantes des matchs 2 & 3 joueront en Nationale 1 la saison suivante.

● DIVISION NATIONALE 1 ET NATIONALE 2

A l'issue de la saison régulière de Nationale 1, les deux dernières de chaque Zone dans cette division seront automatiquement reléguées en Nationale 2.

L'accèsion en Nationale 1 est déterminée par le résultat des Phases finales de Nationale 2 qui voient s'affronter les 8 équipes championnes de Zone selon le schéma ci-dessous. Dans le cas où une équipe championne de Zone n'est pas éligible à la promotion, elle sera remplacée par l'équipe de sa zone la mieux classée parmi les équipes éligibles à la promotion.

Une équipe de Nationale 2 qualifiée pour les phases finales peut décliner la participation aux phases finales en faisant la demande à la Commission, dans les 15 jours suivant la dernière étape de leur zone. Cette équipe sera alors remplacée par l'équipe restante éligible à la promotion Nationale 1 la mieux classée dans sa poule.

Les phases finales de Nationale 2 comprendront les douze matchs suivants (cf schéma ci-dessous) :

1. A vs B
2. C vs D
3. E vs F
4. G vs H

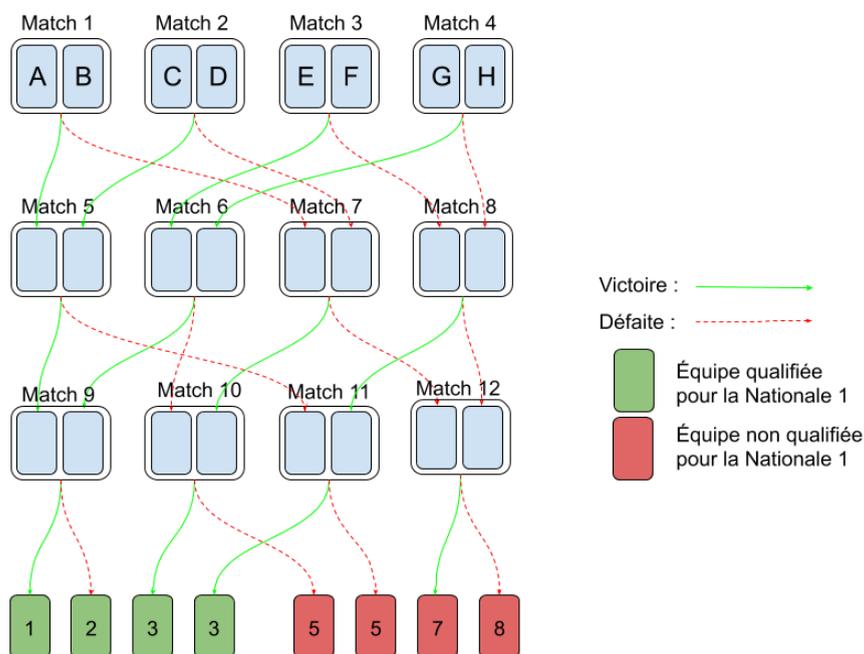
5. Gagnant 1 vs Gagnant 2
6. Gagnant 3 vs Gagnant 4
7. Perdant 1 vs Perdant 2
8. Perdant 3 vs Perdant 4
9. Gagnant 5 vs Gagnant 6
10. Perdant 6 vs Gagnant 7.
11. Perdant 5 vs Gagnant 8
12. Perdant 7 vs Perdant 8

Le classement final sera alors :

- ❑ Première : Vainqueur 9
- ❑ Deuxième : Perdant 9
- ❑ Troisième ex-aequo : Vainqueur 10 et Vainqueur 11
- ❑ Cinquième ex-aequo : Perdant 10 et Perdant 11
- ❑ Septième : Vainqueur 12
- ❑ Huitième : Perdant 12

Les quatre premières équipes joueront à la Nationale 1 la saison suivante. Il s'agit des équipes ayant gagné au moins deux matchs sur trois.

Schéma 4. Phases finales de Nationale 2



La répartition des équipes qualifiées pour la phase finale de Nationale 2 dans les premiers matchs (notées par les lettres en A et H sur le schéma) sera faite par tirage au sort complet sans restriction. Une fois ce tirage au sort effectué par la Commission, et conformément à la partie 5 du présent, la Commission décidera de l'ordre des matchs.

2.6. Repêchages

En cas de non réinscription d'une équipe en Élite ou en Nationale 1, des équipes normalement qualifiées dans les divisions inférieures sont repêchées pour rétablir le nombre d'équipes dans chaque division.

● DIVISION ELITE

En cas de besoin de repêcher une ou plusieurs équipes en Élite, seront repêchées les équipes ayant pris part aux Phases Finales d'accession à l'Élite et non encore qualifiées pour l'Élite dans l'ordre suivant :

1. Vainqueur du match 1 des Phases Finales
2. Perdant du match 1 des Phases Finales
3. 7^{ème} d'Élite
4. 8^{ème} d'Élite

● DIVISION NATIONALE 1

En cas de besoin de repêcher une ou plusieurs équipes en Nationale 1, seront repêchées les équipes ayant participé aux phases finales de Nationale 2, dans l'ordre de leur classement.

Si la nécessité de départager deux équipes A et B ayant été classées ex-aequo a lieu d'être, les critères suivants seront utilisés en s'arrêtant au premier critère permettant de les différencier :

- Résultat du match entre les équipes A et B pendant les phases finales, s'il a eu lieu ;
- Différentiel de points sur les matchs des phases finales en ne considérant que les matchs face aux équipes ayant rencontré à la fois A et B ;
- Différentiel de points sur tous les matchs de phases finales ;
- Nombre d'expulsions sur le championnat (le plus petit nombre est le mieux classé) ;
- Nombre d'exclusions (*foul out*) sur le championnat (le plus petit nombre est le mieux classé) ;
- Nombre de pénalités sur le championnat (le plus petit nombre est le mieux classé) ;
- Tirage au sort.

Exemple :

L'équipe A a joué des matchs contre les équipes C, D et E, alors que l'équipe B a joué des matchs contre les équipes C, E et G. Les équipes seront alors classés selon le différentiel de points sur les matchs contre C et E uniquement, en ignorant les autres matchs (A vs D et B vs G).

3. CHAMPIONNAT DE FRANCE MASCULIN

3.1. Structure du championnat

Les équipes participant au championnat de France masculin 2020-2021 sont réparties en 2 divisions en fonction du classement établi lors du championnat de la saison précédente :

- ❑ Les **8 meilleures équipes** appartiennent à la division Élite ;
- ❑ Les équipes restantes, englobant celles ayant déjà concouru lors de la saison précédente et celles, nouvelles, aptes à y participer, appartiennent à la division Nationale 1 ; elles sont réparties en **2 Zones regroupant de 5 à 7 équipes**, en fonction du nombre total d'équipes concernées.

3.2. Elite

Les équipes de la division Élite s'affrontent sous la forme d'une coupe avec phase préliminaire qui se déroulera sur deux étapes. Les 18 matchs sont répartis sur 2 week-ends de 2 jours.

La première étape permettra de sélectionner les 4 meilleures équipes, lors de 10 matchs. La deuxième étape sera composée d'une phase finale et d'une phase de relégation et cette étape permettra d'établir le classement final et 8 matchs auront lieu : les 4 équipes vainqueurs joueront le titre de champion.

● **ETAPE 1 préliminaire**

Les équipes jouent jusqu'à avoir deux victoires ou deux défaites (la première des situations qui se présente) et s'arrêtent dès que c'est atteint. Les équipes jouent donc deux matchs (si elles gagnent les deux premiers ou si elles perdent les deux premiers) ou trois matchs (si elles gagnent un match et perdent l'autre).

Avec deux victoires, l'équipe est qualifiée pour la phase finale. Avec deux défaites, l'équipe est qualifiée pour la phase de relégation.

- ❑ Match 1 : A vs B
- ❑ Match 2 : C vs D
- ❑ Match 3 : E vs F
- ❑ Match 4 : G vs H
- ❑ Match 5 : Gagnant 1 vs Gagnant 2

Le vainqueur est qualifié pour la poule haute de la deuxième étape (qualifiée 1).

- ❑ Match 6 : Gagnant 3 vs Gagnant 4.

Le vainqueur est qualifié pour la poule haute de la deuxième étape (qualifiée 2).

- ❑ Match 7 : Perdant 1 vs Perdant 2.

Le perdant est sélectionné pour la poule basse de la deuxième étape.

- ❑ Match 8 : Perdant 3 vs Perdant 4.

Le perdant est sélectionné pour la poule basse de la deuxième étape.

- ❑ Match 9 : Perdant 6 vs Gagnant 7.

Le perdant est sélectionné pour la poule basse de la deuxième étape et le vainqueur est qualifié pour la poule haute de la deuxième étape.

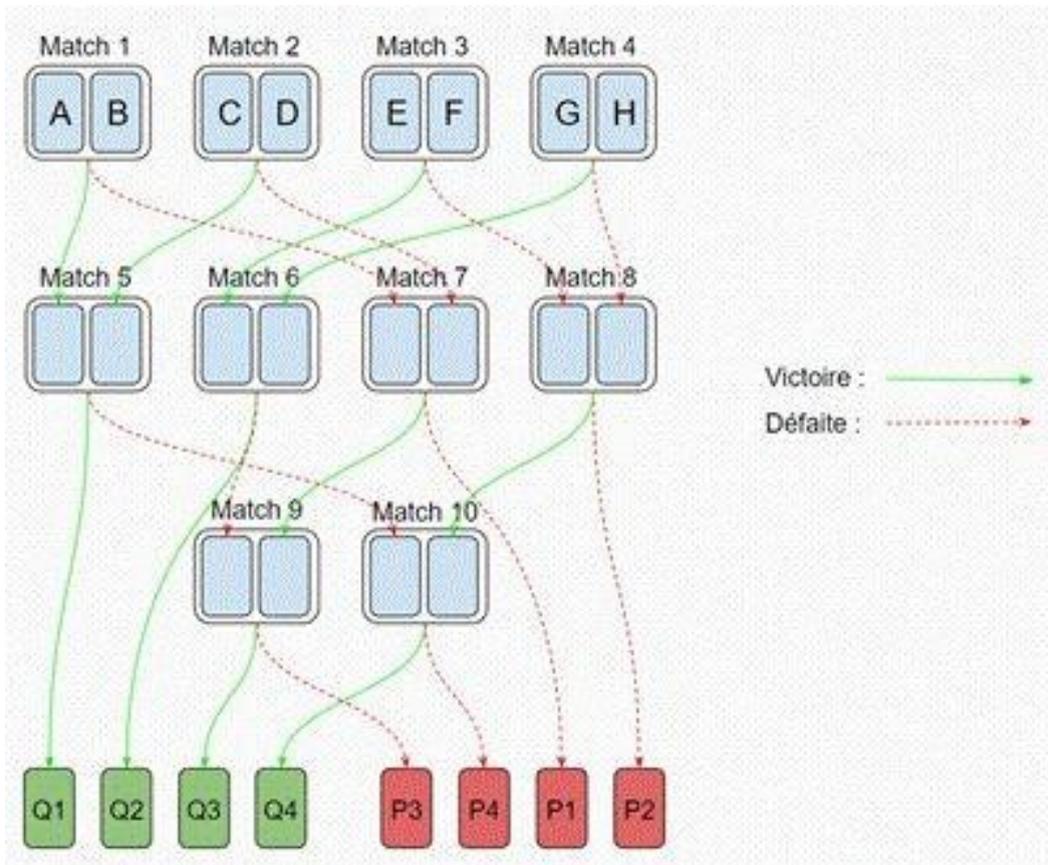
- ❑ Match 10 : Perdant 5 vs Gagnant 8.

Le perdant est sélectionné pour la poule basse de la deuxième étape et le vainqueur est qualifié pour la poule haute de la deuxième étape.

Les équipes A à H sont identifiées par tirage au sort avec têtes de série :

- ❑ Les équipes qui ont terminé 1 et 2 d'Élite de la saison précédente ne peuvent pas se rencontrer sur leurs deux premiers matchs ;
- ❑ Les équipes qui ont terminé 1, 2, 3 et 4 lors de la saison précédente d'Élite ne peuvent pas se rencontrer sur leur premier match ;
- ❑ Les autres équipes sont tirées au sort selon ces contraintes.

Schéma 1. Étape 1 Division Élite Homme



- **ETAPE 2 phase finale et phase de relégation**

L'étape 2 se compose d'une phase finale et d'une phase de relégation.

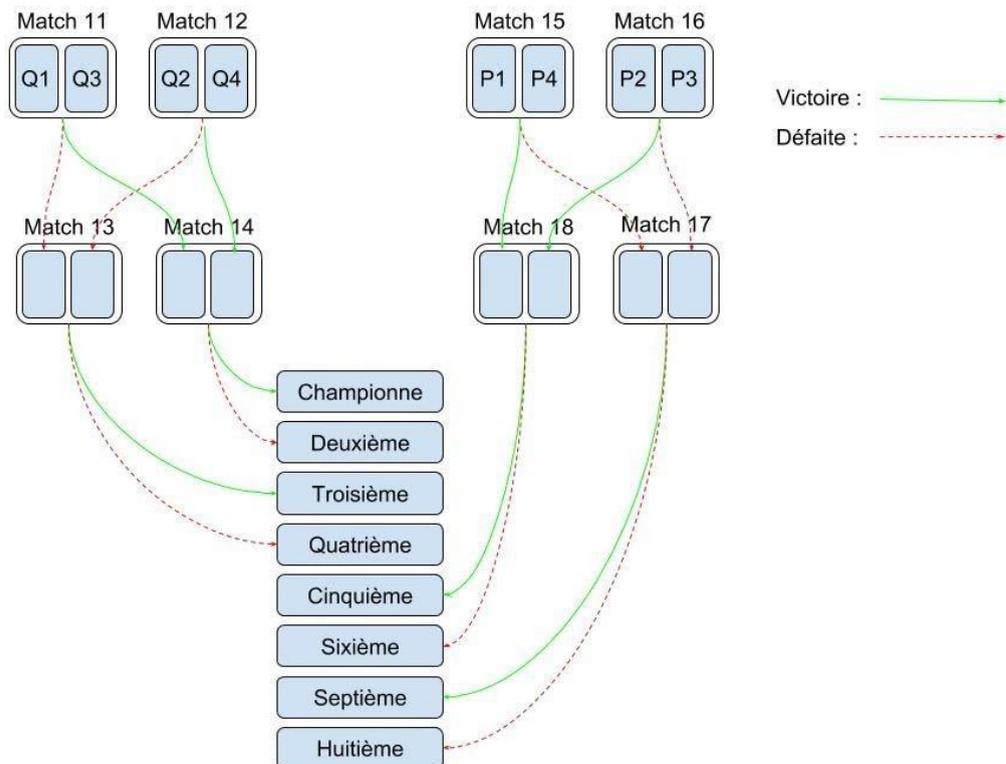
La phase finale comprend 4 matchs, entre les 4 meilleures (vainqueurs des matchs 5, 6, 9, 10), et permet de déterminer le classement de 1 à 4.

- ❑ Match 13 : Gagnant 5 vs Gagnant 9 (qualifiée 1 vs qualifiée 3)
- ❑ Match 14 : Gagnant 6 vs Gagnant 10 (qualifiée 2 vs qualifiée 4)
- ❑ Match 17 : Perdant 13 vs Perdant 14 (match pour la 3ème place)
- ❑ Match 18 : Gagnant 13 vs Gagnant 14 (match pour remporter la catégorie).

La phase de relégation comprend 4 matchs, entre les équipes non qualifiées pour les phases finales, et permet de déterminer le classement de 5 à 8.

- ❑ Match 11 : Perdant 7 vs Perdant 10
- ❑ Match 12 : Perdant 8 vs Perdant 9
- ❑ Match 15 : Perdant 11 vs Perdant 12 (match pour la 7ème place)
- ❑ Match 16 : Gagnant 11 vs Gagnant 12 (match pour la 5ème place)

Schéma 2. Étape 2 Division Élite Homme



Le titre de "Champion de France Élite" est attribué à l'équipe terminant à la première place du classement à l'issue de la saison.

- **DATES DU CHAMPIONNAT DE FRANCE MASCULIN ELITE**

Étape 1	23 & 24 janvier 2021
Étape 2	8 & 9 mai 2021
Phases Finales Élite/N1	5 & 6 juin 2021

3.3. Nationale 1

La division Nationale 1 se déroule en deux étapes par Zone (saison régulière).
Au sein de chaque Zone, il s'agit d'un tournoi en *round robin* ; les matchs à jouer sont répartis en deux étapes sur la saison.

Le titre de "Champion Nationale 1 - Zone ABC" est attribué à l'équipe qui termine première de sa zone.

- **DATES DU CHAMPIONNAT DE FRANCE MASCULIN NATIONALE 1**

Étape 1	12 & 13 décembre 2020
Étape 2	20 & 21 mars 2021
Phases Finales Élite/N1	5 & 6 juin 2021

3.4. Accessions et relégations

Ne sont pas éligibles à la promotion :

- Les équipes issues d'une entente ;
- Les équipes appartenant à un club ayant une équipe engagée en 2020-2021 dans la division immédiatement supérieure de la même catégorie.

Une équipe non éligible à la promotion ne peut participer aux phases finales d'accèsion à la division supérieure. Si une équipe non éligible à la promotion finit première de sa zone, elle sera remplacée dans les phases finales par l'équipe de sa zone éligible à la promotion la mieux classée.

• DIVISION ELITE ET NATIONALE 1

A l'issue de la saison régulière de la division Élite, quatre équipes s'affronteront lors des phases finales d'accèsion à l'Élite :

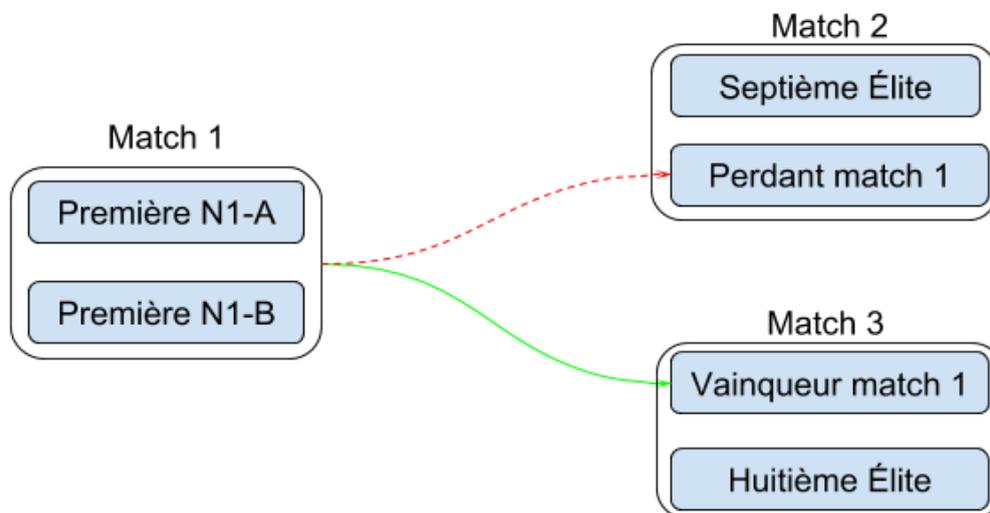
- ❑ L'équipe ayant fini 7ème de la division Élite ;
- ❑ L'équipe ayant fini 8ème de la division Élite ;
- ❑ L'équipe la mieux classée de la zone Nationale 1-A parmi les équipes éligibles à la promotion en Élite, ci-après désignée par "première N1-A" ;
- ❑ L'équipe la mieux classée de la zone Nationale 1-B parmi les équipes éligibles à la promotion en Élite, ci-après désignée par "première N1-B".

Une équipe de Nationale 1 qualifiée pour les phases finales peut décliner la participation aux phases finales en faisant la demande à la Commission, dans les 7 jours suivants la dernière étape de leur zone. Cette équipe sera alors remplacée par l'équipe restante éligible à la promotion en Élite la mieux classée dans sa poule.

Les Phases Finales auront lieu en 3 matchs :

- ❑ Match 1 : première N1-A vs. première N1-B ;
- ❑ Match 2 : perdant match 1 vs. septième Élite ;
- ❑ Match 3 : vainqueur match 1 vs. huitième Élite.

Schéma 3. Phases finales d'accèsion à l'Élite Homme



Les équipes vainqueurs des matchs 2 & 3 joueront en Élite la saison suivante. Les équipes perdantes des matchs 2 & 3 joueront en Nationale 1 la saison suivante.

3.5. Repêchages

En cas de non réinscription d'une équipe en Élite, des équipes normalement qualifiées dans les divisions inférieures sont repêchées pour rétablir le nombre d'équipes dans chaque division.

- DIVISION ELITE

En cas de besoin de repêcher une ou plusieurs équipes en Élite, seront repêchées les équipes ayant pris part aux Phases Finales d'accession à l'Élite et non encore qualifiées pour l'Élite dans l'ordre suivant :

5. Vainqueur du match 1 des Phases Finales
6. Perdant du match 1 des Phases Finales
7. 7^{ème} d'Élite
8. 8^{ème} d'Élite

4. CHAMPIONNAT DE FRANCE JUNIOR

4.1. Championnat de France Junior de niveau 3

Format de compétition de type Coupe de France où les équipes participantes s'affrontent jusqu'à la désignation d'un vainqueur.

4.2. Championnat de France Junior de niveau 2

Format de compétition de type Coupe de France où les équipes participantes s'affrontent jusqu'à la désignation d'un vainqueur.

- **DATES DU CHAMPIONNAT DE FRANCE JUNIOR**

Junior niveau 3	20 & 21 février 2021
Junior niveau 2	3, 4 & 5 avril 2021

5. FONCTIONNEMENT DES COMPÉTITIONS

5.1. Classement des équipes pour le round robin

Les équipes sont classées au nombre de points ; une victoire rapporte trois points, un match forfait retire un point, une défaite n'apporte ni ne retire aucun point.

En cas d'égalité entre plusieurs équipes, celles-ci sont départagées, dans l'ordre, selon les critères suivants :

- Le nombre de points obtenus sur les matchs joués entre elles uniquement ;
- Le différentiel de score sur ces mêmes matchs ;
- Le différentiel de score sur l'ensemble des matchs ;
- Le nombre d'expulsions sur le championnat (le nombre le plus petit est le mieux classé) ;
- Le nombre d'exclusions (*foul out*) sur le championnat (le nombre le plus petit est le mieux classé) ;
- Le nombre de pénalités sur le championnat (le nombre le plus petit est le mieux classé) ;
- Tirage au sort.

5.2. Comptabilisation du score suite à forfait

Un match forfait est gagné/perdu "par forfait" et n'a donc pas de score officiel associé.

Toutefois, pour les calculs de différentiels de score, les règles suivantes sont appliquées :

- Si le forfait est déclaré avant le match, le différentiel de score est considéré comme étant de +150 en faveur de l'équipe restante ;
- Si le forfait est déclaré pendant le match et que le différentiel de score en faveur de l'équipe restante à cet instant est strictement inférieur à 150, le différentiel de score est considéré comme étant de +150 en faveur de l'équipe restante ;
- Ce cas de figure inclut le cas où l'équipe qui déclare forfait est en tête au moment du forfait ;
- Si le forfait est déclaré pendant le match et que le différentiel de score en faveur de l'équipe restante à cet instant est supérieur ou égal à 150, le différentiel de score est conservé tel quel.

5.3. Association sportive inscrivant plusieurs équipes

Pour les championnats féminin et masculins, les règles sont les suivantes :

- Une association sportive peut inscrire plusieurs équipes au championnat, directement ou via une entente ;

- ❑ Une association sportive ne peut pas participer à deux équipes dans la même division, que ce soit directement ou via une entente ;
- ❑ Lorsqu'un club possède deux équipes dans deux divisions successives (Élite et Nationale 1, ou Nationale 1 et Nationale 2), l'équipe de la division inférieure n'est pas éligible aux phases finales de fin d'année. Si cette équipe remporte sa zone, elle sera remplacée pour les phases finales par l'équipe la mieux classée parmi les équipes éligibles de sa zone.

5.4. Charters de joueur·se·s

En application de l'article 33 des Règles de Participation aux Manifestations Sportives, chaque équipe inscrite a l'obligation de déclarer un charter de 11 joueur·se·s minimum et 20 joueur·se·s maximum pour chaque étape de championnat de ladite équipe. Au moment de la déclaration du charter, les joueur·se·s du charter doivent être titulaires d'une licence FFRS et d'un enregistrement « pratiquant-compétition » pour la saison en cours au sein de l'association sportive affiliée ayant engagé l'équipe ou, en cas d'entente, d'une des associations ayant constitué l'entente ayant engagé l'équipe.

5.4.1. Déclaration normale de charter

Le charter devra être déclaré au moins 30 jours avant le début de l'étape du championnat.

5.4.2. Déclaration tardive de charter

Entre 30 jours et 15 jours avant le début de l'étape de championnat, une équipe a la possibilité de déclarer ou modifier son charter en en faisant la demande à la commission Roller Derby. Conformément à l'article 1.4 du règlement financier des compétitions - Roller Derby, l'équipe devra dans ce cas s'acquitter de frais de gestion accélérée d'un montant détaillé dans le Règlement Financier. Ce charter déclaré remplace un éventuel charter déclaré précédemment, et est soumis au même contrainte sur les ajouts de joueur·se·s détaillée au point 4.4.5.

Aucune modification de charter ne sera possible moins de 15 jours avant l'étape.

5.4.3. Absence de charter déclaré

Si une équipe ne déclare aucun charter pour une étape, le charter déclaré pour l'étape précédente de la saison sera automatiquement utilisé. Si aucun charter précédent n'existe (par exemple en cas d'absence de charter déclaré pour la première étape jouée par une équipe), l'équipe sera déclarée en forfait Étape et devra s'acquitter de l'amende correspondante.

5.4.5. Périodes de compétition

La saison 2020-2021 est découpé en trois périodes de compétition :

- Première période : du début de la saison au 31 décembre 2020 inclus ;
- Deuxième période : du 1er janvier 2021 au 21 mars 2021 inclus ;
- Troisième période : du 22 mars 2021 à la fin de la saison.

Si une équipe joue deux étapes de compétition au cours de la même période de compétition, les charters déclarés pour ces deux étapes doivent être identiques : il n'est pas possible de faire la moindre modification de charter entre deux étapes de la même période de compétition.

Un·e même joueur·se ne peut figurer que sur un charter par période de compétition, toutes divisions/zones confondues.

5.4.6. Contraintes sur les charters pour les 2e et 3e périodes de compétition

Les contraintes suivantes s'appliquent sur les charters déclarés pour les étapes ayant lieu pendant la deuxième ou la troisième étape de compétition :

- ❑ Les suppressions de joueur.se.s, d'une étape à l'autre, sont libres ;
- ❑ Les ajouts de joueur.se.s, d'une étape à l'autre, sont limités à 3. Un·e joueur.se est considéré·e comme un ajout s'il est dans au moins l'un des deux cas suivants :
 - ★ iel n'était pas présent·e sur le charter déclaré par l'équipe à l'étape précédente, uniquement dans le cas où l'équipe a déjà joué une étape de compétition sur la saison en cours ;
 - ★ iel était présent·e sur le charter d'une autre équipe au cours de la période de compétition immédiatement précédente, toute divisions/zones confondues.

6. ORDRE DES MATCHS ET PLANNING

L'ordre des matchs de chaque étape est imposé par la Commission, de sorte à assurer la sécurité des joueurs, garantir l'équité entre les équipes, et proposer un schéma cohérent avec les impératifs logistiques majeurs des équipes. Le présent règlement prévoit uniquement la liste des matchs à organiser (à l'exception des matchs juniors), mais ne décide pas de l'ordre des matchs, qui sera choisi par la Commission.

Un écart de 2h15 entre le début de deux matchs successifs est recommandé, néanmoins cet écart peut être diminué à 2h si le club organisateur en justifie l'intérêt et en a la capacité.

7. OFFICIEL·LE·S

7.1. Officiel·le·s requis·e·s

Chaque équipe doit fournir au moins 3 officiel·le·s à chaque étape de championnat à laquelle elle participe. Cette règle s'applique également aux phases finales. Afin de compter pour cette obligation, les officiel·le·s doivent :

- ❑ Ne pas participer à la même étape en tant que joueur·se·s ou encadrant·e·s (par exemple *bench manager*, *line-up manager* ou *mirror bench*) ;
- ❑ Être disponible sur tous les matchs du weekend, à l'exception possible d'au plus un match chaque jour ;
- ❑ En Élite, Nationale 1, et phases finales. Être titulaire du Statut d'officiel·le·s FFRS de Roller Derby ou bénéficier d'une dérogation pour les officiel·le·s titulaires d'une licence hors FFRS.
 - ★ Ce critère n'est pas requis en Nationale 2 et en Junior (hors phases finales)
 - ★ La dérogation doit être demandée à la commission Roller Derby.

Lors du recrutement des officiel·le·s, les officiel·le·s postulent en indiquant quelle équipe iels accompagnent lors de cette étape.

À chaque manquement à cette obligation, l'équipe défaillante sera pénalisée d'une amende (par officiel·le manquant·e) dont le montant est détaillé dans le Règlement Financier. Un bilan sera effectué en fin de saison pour déterminer les sanctions financières s'il y a lieu.

7.2. Contribution aux frais d'arbitrage

Pour la saison 2020-2021 chaque équipe engagée dans les Compétitions, quelle que soit sa division, devra contribuer aux frais d'arbitrages à hauteur d'un montant minimum de 75 €.

Note : Ce budget sera utilisé dans le cadre du défraiement des officiel·le·s et la mise en place des formations.

7.3. Participation des clubs organisateurs à l'accueil des officiel·le·s

Les clubs organisateurs ont la responsabilité d'héberger et de nourrir l'ensemble des officiel·le·s présent·e·s sur les matchs des Compétitions qu'ils organisent. Les détails sur les obligations liées à l'accueil des officiel·le·s sont disponibles dans le cahier des charges des clubs organisateurs.

8. ENGAGEMENT ET ORGANISATION

8.1. Frais d'engagement d'équipes

Les frais d'engagement sont nécessaires à l'organisation des Compétitions et contribuent au budget de la Commission Roller Derby, permettant la réalisation des autres projets (développement, formations, Équipe de France...).

Les montants, couvrant l'intégralité de la saison de compétition, se retrouvent dans le Règlement Financier.

8.2. Forfaits

8.2.1. Forfait match

En complément des règles du jeu écrites à ce sujet.

- **Constat initial :**

Une équipe doit être déclarée "forfait Match" pour un match dans les cas suivants :

- En cas d'absence d'une équipe déclarée au préalable
- En cas d'absence d'une équipe, ou de sa représentation minimum réglementaire, lorsque le coup d'envoi de la rencontre ne peut toujours pas être effectué après un délai d'attente de 30 minutes.
- Lorsqu'une équipe est responsable de l'arrêt anticipé d'une rencontre.
- Sur décision de l'arbitre en chef, lorsque le nombre de joueur·se·s pouvant effectivement participer au match n'est pas suffisant pour continuer le match en sécurité, conformément aux règles du jeu.
- Si une équipe ne satisfait pas aux règles sur les jeux de maillots décrites à l'article 1.3 du présent règlement.

- **Constat différé :**

Après vérification des rapports officiels de match, une équipe est déclarée "forfait" sur un match dans les cas suivants :

- Participation de joueur·se(s) ou d'encadrant·e(s) non licencié·e(s) ou titulaire(s) d'une licence non valide
- Note 1 : Les joueur·se·s doivent être titulaires d'une licence compétition, valide, autorisant la pratique dans la catégorie d'âge concernée (certificat médical avec surclassement éventuel) et délivrée pour la saison sportive en cours.
- Note 2 : Les encadrant·e·s d'équipes doivent être majeur·e·s et titulaires d'une licence en cours de validité et délivrée pour la saison sportive en cours.

- Note 3 : Les joueur·se·s doivent être licencié·e·s à l'association engagée dans la compétition, ou dans le cas d'une équipe engagée par une entente, à l'une des associations constituant l'entente.
- Participation de joueur·se(s) ayant fait établir une licence sur la base de fausses déclarations (âge, etc.).
- Participation de joueur·se(s) ou d'encadrant·e(s) d'équipe sous le coup d'une mesure de suspension.
- Participation de joueur·se(s) n'ayant pas respecté les règles relatives aux restrictions de participation de la compétition.
- Participation de joueur·se(s) ne figurant pas sur le charter déclaré pour l'étape.
- Participation à ce match d'un·e joueur·se qui a figuré avant l'étape sur le charter d'une autre équipe pour la même période de championnat. Les périodes de compétition sont décrites au point 5.4.5 du présent règlement.

Les provisions ici présentes s'appliquent quelque soit la raison du forfait, qu'il soit déclaré avant la rencontre, pendant la rencontre ou après la rencontre.

8.2.2. Forfait étape

Si une équipe est déclarée en forfait Matches deux fois sur la même étape, l'équipe est déclarée en forfait Étape. Ce forfait Étape remplace les forfaits Matches de cette équipe sur l'Étape concernée.

Une équipe déclarée en forfait Étape est automatiquement déclarée forfait sur les matchs restant de l'Étape s'il y en a.

8.2.3. Forfait compétition

Si une équipe est déclarée en forfait Étape deux fois au cours de la même saison, l'équipe est déclarée en "Forfait Compétition". Ce forfait Compétition remplace les forfaits Matches et les forfaits Étape de cette équipe pour la saison en cours.

Une équipe déclarée en forfait Compétition est automatiquement déclarée forfait sur les matchs restant de la saison.

8.2.4. Pénalités pour forfait

Conformément à l'article 2.1 du Règlement Financier des compétitions - Roller Derby, les équipes déclarées en Forfait recevront une pénalité financière du montant inscrit dans ce-dit Règlement.

8.2.5. Procédure de conciliation

Les clubs sont invités à lire attentivement les provisions liées aux déclarations de forfait. Les équipes s'inscrivant aux compétitions fédérales s'engagent à respecter ces provisions en

cas de forfait match et/ou étape et/ou compétition, et ces provisions s'appliqueront sans distinction de cause de forfait.

Néanmoins, au vu du montant des pénalités financières pour les forfaits, les équipes peuvent demander une procédure de conciliation à la commission Roller Derby. Dans ce cas, la commission proposera aux équipes déclarant un forfait la possibilité de remplacer les sanctions financières par des sanctions sportives, selon le tableau suivant.

Sanction prononcée	Sanction sportive de remplacement proposée
Un forfait Match sur la saison ou Deux forfaits Matches sur la saison ou Un forfait Étape sur la saison	Suspension pour une saison
Autre cas	Suspension pour deux saisons

Si la suspension est prononcée suite au(x) forfait(s) d'une équipe, l'association sportive affiliée ayant engagé l'équipe est considérée comme suspendue pour la catégorie concernée (féminine ou masculine). Si l'équipe a été engagée via une entente est suspendue, toutes les associations sportives ayant pris part à l'entente sont suspendues.

Une association sportive est suspendue ne peut inscrire une équipe dans le championnat de la catégorie concernée (féminine ou masculine) pour la durée de la suspension. Lorsqu'une association sportive suspendue fait partie d'une entente, cette entente ne peut inscrire une équipe dans le championnat de la catégorie concernée (féminine ou masculine) pour la durée de la suspension

Lors de l'inscription, chaque équipe fournira 2 chèques de caution du montant "Forfait Match" (en cas de "Forfait Étape", ces 2 chèques seront encaissés).

9. APPEL À ORGANISATION

L'organisation des Compétitions relève dans sa globalité de la Commission Roller Derby FFRS. L'organisation matérielle des étapes est déléguée à des clubs affiliés candidats. Les détails de cette procédure peuvent être trouvés dans le Règlement pour les candidats à l'organisation de compétitions nationales.